

Fournisseur

Nom et prénom du dentiste N° de permis

Téléphone

Télécopieur

N° du fournisseur

Individuel De groupe

Professionnel de la santé qui a charge

Nom et prénom N° de permis

Biens et services

N° de facture du fournisseur

Renseignements sur le travailleur

Nom de famille (selon l'acte de naissance) Prénom Sexe
 F M

N° de dossier du travailleur

N° d'assurance maladie

Date de naissance

Date de l'événement d'origine

Date de la récurrence, rechute ou aggravation

Date du service

DE

BIENS ET SERVICES

Acte dentaire

Code de l'acte dentaire	Dent.	Surf.	Description	Code de taxe* (verso)	Montant réclamé (avant taxes)

Prothèse

Code de la prothèse	Code de nature (verso)	Description	Code de taxe* (verso)	Montant réclamé (avant taxes)

Frais de laboratoire

Description	Code de taxe* (verso)	Montant réclamé (avant taxes)

Sous-total	
N° TPS	Total TPS*
N° TVQ	Total TVQ*
*Si applicable	Total

Renseignements complémentaires

Paiement à effectuer (voir au verso)

Dentiste Travailleur

Signature du fournisseur

Je reconnais avoir fourni les biens ou services inscrits ci-dessus.

X

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature du travailleur

Je reconnais avoir reçu les biens ou services inscrits ci-dessus.

X

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau 1
Codes applicables pour les biens et services fournis au travailleur
et devenus nécessaires à la suite d'une lésion professionnelle

Code de nature	Nature	Description
1	Acquisition (achat initial)	Achat initial d'une prothèse dont l'usage est devenu nécessaire à la suite d'une lésion professionnelle. Le travailleur ne possédait pas de prothèse avant la lésion professionnelle.
2	Remplacement ou renouvellement	Achat subséquent d'une prothèse acquise à la suite d'une lésion professionnelle pour cause d'usure normale ou de défaillance.
4	Réparation	Remise en état d'utilisation d'une prothèse acquise à la suite d'une lésion professionnelle.
Ne rien inscrire	Services professionnels	Tous les services professionnels autres que les services de réparation.

Facturation et paiement

Pour toutes les situations se rapportant au tableau 1 :

- aucune somme ne peut être réclamée au travailleur par le dentiste (Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, art. 194); et
- le compte doit être transmis à la CNESST par le dentiste.

Tableau 2
Code applicable pour une prothèse endommagée lors d'un accident du travail

Code de nature	Nature	Description
3	Réparation ou remplacement	Réparation ou remplacement d'une prothèse qui a été endommagée par le fait du travail. Le travailleur possédait la prothèse avant l'événement accidentel. Une franchise s'applique et sera retenue par la CNESST sur l'indemnité versée au travailleur pour la prothèse relevant de ce code de nature (3). Le montant de la franchise est revalorisé au 1 ^{er} janvier de chaque année et est disponible sur le site Web de la CNESST.

Facturation et paiement

Le compte doit être transmis à la CNESST par le travailleur.

Codes de taxe
Inscrire le code correspondant à la taxe applicable si le bien ou le service est taxable

Code	Taxe(s) applicable(s)	Modalités
F	TPS	Ce code doit être utilisé uniquement lorsque seule la TPS s'applique.
P	TVQ	Ce code doit être utilisé uniquement lorsque seule la TVQ s'applique.
FP	TPS + TVQ	Ce code doit être utilisé lorsque la TPS et la TVQ s'appliquent.